



*Aéroport de Bordeaux Mérignac*

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION  
DU SERVICE DE RÉSERVATION DE PLACE DE  
STATIONNEMENT**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE DE RESERVATION DE PLACE DE STATIONNEMENT

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de l'utilisation du service de réservation en ligne de place de stationnement proposé par l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac. La souscription à ce service implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

## Article 1 – Description du service

Le service correspond à la réservation d'une place de stationnement sur un des parcs de l'Aéroport de Bordeaux –Mérignac via le site internet [www.bordeaux.aeroport.fr](http://www.bordeaux.aeroport.fr). Ce service est proposé pour un parc donné, pour une personne déterminée, une date précise et une durée définie. Cette offre est basée sur un nombre de places limité (stock de places réservables par parc), et proposée dans la limite des places disponibles au moment de la demande.

## Article 2 – Conditions de réservation d'une place de stationnement

Toute personne physique et/ou morale juridiquement capable de contracter peut souscrire à ce service.

L'utilisateur du service doit remplir les champs obligatoires du formulaire de souscription disponible sur le site internet. L'Aéroport de Bordeaux-Mérignac se réserve le droit de refuser la souscription de ce service en cas d'informations erronées ou incomplètes.

Toute commande sera validée sous réserve que :

- Les informations demandées par ADBM sur son site soient communiquées et correctes.
- La disponibilité de place soit effective.
- Le paiement soit accepté par l'organisme bancaire de l'utilisateur du service.
- Les présentes conditions générales de ventes soient préalablement acceptées par l'utilisateur du service

La réservation d'une place de stationnement ne peut être effectuée qu'au maximum 6 mois et au minimum 24 heures avant la date prévue pour l'accès du véhicule au parc.

Sous réserve des limitations énoncées à l'article 1 et au présent article, ce service garantit l'accès à une place de stationnement de parc prépayée pour une période déterminée. Le service offre la possibilité de réserver une place de stationnement dont la durée de stationnement est de 12 heures minimum, toute sortie du véhicule du parc est définitive.

### A noter que :

1. les parcs répondent à des critères de hauteur maximale :

*P0 = 1,95m maxi*

*P1 = 2,30m maxi*

*P2 = 2,30m maxi*

*P4 = pas de limitation hauteur*

2. les places PHMR, les véhicules hors gabarit ne bénéficient pas du service de réservation en ligne.

### **Article 3 – Conditions d'utilisation**

Le service de réservation de places de stationnement est commercialisé uniquement sur le site internet de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et n'est accessible qu'aux personnes ayant créé un compte personnel.

Une fois le compte créé, la réservation validée et le paiement effectué, l'utilisateur reçoit un email de confirmation sur l'adresse de messagerie indiquée lors de la création de compte et/ou un SMS sur son mobile, contenant le récapitulatif de sa commande et un code d'accès au parc de stationnement.

A son arrivée sur le parc de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, pour que l'ouverture de barrière s'opère, l'utilisateur devra préalablement saisir ce code sur les bornes d'entrée prévues à cet effet et un ticket lui sera alors délivré.

Tout accès par un autre moyen entraînera la caducité de la réservation sans possibilité de remboursement de la prestation.

L'accès au parc peut se faire au plus tôt 1 heure avant l'heure et la date de début de réservation enregistrées lors de la commande dans la limite des heures d'ouverture.

Aucun remboursement ne sera effectué si le véhicule accède aux parcs en dehors du créneau prévu, ou selon d'autres modalités.

Tout stationnement d'une durée inférieure à celle prévue dans la réservation en ligne ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

La SA Aéroport de Bordeaux-Mérignac ne pourra être tenue responsable de tout dépassement de la durée de stationnement réservée.

**A cet égard, il est de la responsabilité de l'utilisateur du service de prévoir un délai suffisant entre l'heure d'arrivée et l'heure de sortie du parc.**

### **Article 4 – Caractéristiques du code d'accès**

Le code d'accès est strictement personnel et confidentiel et il appartient à l'utilisateur de le mémoriser et d'en protéger sa diffusion jusqu'à son utilisation en entrée de parc. L'Aéroport de Bordeaux-Mérignac décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou par un tiers.

En cas de perte ou d'oubli du code, l'utilisateur pourra faire une demande de réattribution sur place aux agents de clientèle du service des parcs, sur justification de son identité et/ou de réservation.

### **Article 5 – Conditions tarifaires et paiement**

Le service de réservation de places de stationnement est un service dont le paiement intervient lors de la commande et uniquement par cartes bancaires.

Les cartes acceptées sont celles des réseaux mentionnées sur le site. Le montant débité est un forfait correspondant aux caractéristiques du service de réservation (date, durée, parc, options éventuelles...).

Les prix sont indiqués en euros, TVA comprise.

En plus du prix de réservation, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme forfaitaire d'un montant de 6 Euros TTC, intitulée « frais de réservation ».

L'aéroport de Bordeaux Mérignac propose à l'utilisateur une option d'annulation d'un montant de 2€ TTC.

La sortie du parc se fera par l'insertion du ticket délivré à l'entrée. Le code est délivré à usage unique et toute sortie est définitive. Tout dépassement entrainera le paiement d'un forfait de 15,00 € TTC

par tranche de 24 heures. A défaut, la sortie sera interdite. Toute validation de sortie du ticket ainsi que tout paiement de dépassement se font obligatoirement en caisse automatique, au service clientèle des parcs ou en borne de sortie.

### **Article 6 – Rétractation**

La réservation par internet de places de stationnement constitue la fourniture d'une prestation de service à distance. Conformément aux articles L 221-18 et L 221-19 du Code de la consommation, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, à compter du lendemain du jour de la validation de sa commande, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le droit de rétractation peut être exercé au moyen du formulaire type de rétractation disponible à l'adresse <http://www.bordeaux.aeroport.fr/fr/info/formulaire-retractation-resaparc> ou par toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter.

Dans tous les cas, le document de rétractation doit comporter à minima, les noms et prénoms du client ainsi que son numéro de commande.

L'utilisateur sera intégralement remboursé du montant de sa commande au plus tard quatorze jours à compter de la date à laquelle la SA ADBM sera informée de sa demande de rétractation. La SA ADBM procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale.

Lorsque l'utilisateur sélectionne des dates d'exécution de la prestation de services avant la fin du délai de rétractation, l'acceptation des présentes conditions générales de vente lors de sa réservation vaut demande expresse au sens de l'article L 221-25 du Code de la consommation.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- de fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.

### **Article 7 – Annulation**

Lors de la commande sur son site internet, l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac propose à l'utilisateur une option annulation d'un montant de 2€ TTC. Cette option payante permet la suppression d'une réservation jusqu'à 24 heures avant l'heure prévisionnelle du stationnement et selon le schéma suivant :

- Frais de stationnement : remboursables jusqu'à 24 heures avant l'heure prévisionnelle du stationnement.
- Frais de réservation et d'annulation : non remboursables.

### **Article 8 – Modification**

Il n'est pas possible de modifier une réservation après l'avoir validée et payée. L'utilisateur aura seulement la possibilité de l'annuler, s'il a, lors de la réservation initiale, souscrit à l'option annulation décrite à l'article 7 des présentes conditions générales.

## **Article 9 – Gestion des parcs complets**

Conformément aux dispositions de l'article 1, en cas de saturation des parcs, l'utilisateur sera redirigé de la façon suivante :

P0 vers Parc Express, P1 vers P0 ou Parc Express, P2 vers P0 ou Parc Express, P4 vers P2

L'utilisateur sera invité à prendre un ticket à l'entrée du parc désigné et à contacter l'agent clientèle des parcs lors de sa sortie.

## **Article 10 – Information clients**

L'utilisateur d'un compte reconnaît le droit à L'Aéroport de Bordeaux Mérignac de fournir des informations portant sur des changements apportés au service de réservation de place de stationnement.

## **Article 11 – Responsabilités – Assurances**

L'utilisateur se doit de respecter le Règlement Intérieur des Parcs disponible sur le site [www.bordeaux.aeroport.fr](http://www.bordeaux.aeroport.fr), le Code de la route, et les conditions de la présente convention. Conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation : « L'Aéroport peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure ».

L'utilisateur renonce à tout recours contre l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac et ses assureurs en cas d'utilisation frauduleuse ou par un tiers de son code d'accès.

## **Article 12 – Données à caractère personnel**

Les informations recueillies lors de la réservation, sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SA ADBM (société gestionnaire de l'aéroport de Bordeaux Mérignac) pour les finalités suivantes: la gestion des parkings de l'Aéroport.

Elles sont conservées durant toute la période pendant laquelle l'utilisateur est bénéficiaire d'une autorisation de stationnement sur les parcs de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité des données le concernant

Pour exercer ces droits, l'utilisateur pourra contacter le DPO de la SA ADBM par courrier ([dpo@bordeaux.aeroport.fr](mailto:dpo@bordeaux.aeroport.fr)) ou voie postale DPO, Aéroport de Bordeaux-Mérignac – Cidex 40 – 33700 Mérignac France.

## **Article 13 – Réclamations et litiges**

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à l'adresse suivante : Aéroport de Bordeaux-Mérignac – Service Accès et parcs de stationnement - Cidex 40 – 33700 Mérignac – France.

Après avoir transmis sa réclamation à la SA ADBM et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, l'utilisateur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage\*, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

*sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services.*

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux.